

TÉMOIGNAGES

JEUDI 12 juin 1958,

10 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Bonjour, messieurs. Je crois que nous sommes en nombre et que nous pouvons nous mettre à l'œuvre.

Il est deux points que je voudrais signaler à votre attention. Le premier, c'est la demande que j'ai formulée à notre dernière réunion; pour aider les sténographes officiels, les journalistes, et, évidemment, les membres du Comité eux-mêmes, je me suis demandé si chacun de vous, au moment de prendre la parole pour la première fois, voudrait bien s'identifier. Il va sans dire que nous reconnaissons ceux qui ont déjà été parmi nous.

Nous devons maintenant poursuivre l'étude du crédit 220. Avant d'aller plus loin, je veux dire que l'on a suggéré quelque chose qui me paraît tout à fait à propos. Comme vous le savez, le ministre de la Défense nationale a entrepris de visiter tour à tour les établissements de défense. Le sous-ministre, M. Miller, a laissé entendre que nous pourrions peut-être, si nous le voulions, aller visiter la station de l'A.R.C., à Saint-Hubert. Il sera question des opérations de cette station quand nous étudierons certains articles au programme, ce matin. A tout hasard, nous avons fait le projet d'aller faire l'inspection de l'établissement de Saint-Hubert, au cours de la fin de semaine du 21 juin. Je veux vous prier de bien vouloir noter cette date, vu que nous voulons essayer de donner au Comité toute la chance possible d'examiner, de tous leurs angles, les installations de défense, afin d'être mieux en mesure de comprendre ce dont nous aurons à parler.

Passons maintenant au crédit 220. Comme je l'ai dit lors de la dernière réunion, le ministre, M. Pearkes, ne pourra venir ce matin. Quoi qu'il en soit, nous avons la chance d'avoir M. Miller, le sous-ministre. Il va nous donner une idée du fonctionnement administratif du ministère, après quoi nous pourrions aborder l'étude du crédit.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de vous rappeler la discussion qui s'est élevée, lorsqu'on a proposé de limiter au sous-ministre les questions concernant la conduite administrative de son ministère. C'était évidemment là l'opinion des deux côtés de la Chambre et il devrait être parfaitement clair que nous ne devrions pas discuter la ligne de conduite en elle-même, à moins que le ministre ne soit présent pour répondre aux questions pertinentes. Nous n'allons pas clore le débat relatif au premier crédit. Nous allons attaquer d'autres crédits, et quand nous reviendrons à celui-ci, nous aurons l'avantage de discuter des questions de ligne de conduite à un autre moment.

Nous allons maintenant nous mettre à l'œuvre et prier le sous-ministre M. Frank Miller de commencer son résumé.

M. F. R. MILLER (*sous-ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, le ministre avait préparé un exposé que vous devez avoir en main et qui donne les grandes lignes de l'organisation du ministère. Il y est question de la façon dont nous procédons, et certains faits et certains chiffres apparaissent sur les organigrammes. On y